

**DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES ET DES ENTREPRISES  
COMITÉ DE LA CONCURRENCE**

**Forum mondial sur la concurrence**

**DISPOSITIONS RELATIVES À LA CONCURRENCE DANS LES ACCORDS  
COMMERCIAUX**

**-- Session II -- Appel à contributions des pays**

Le présent document est un appel à contributions adressé aux pays en vue de la session II du Forum mondial sur la concurrence, qui se tiendra les 5 et 6 décembre 2019. Les participants au Forum mondial sur la concurrence sont invités à soumettre leurs contributions au plus tard le **18 septembre 2019**.

**JT03452240**

## À TOUS LES PARTICIPANTS AU FORUM MONDIAL SUR LA CONCURRENCE

### **OBJET : Table ronde sur « les dispositions relatives à la concurrence dans les accords commerciaux »**

#### **18<sup>ème</sup> Forum mondial sur la concurrence (5 et 6 décembre 2019)**

Madame, Monsieur,

Le Forum mondial de l'OCDE sur la concurrence, qui se tiendra en décembre 2019, organisera une session sur « les dispositions relatives à la concurrence dans les accords commerciaux ». Cette lettre vous est adressée afin de vous fournir quelques informations sur ce sujet et l'organisation de la session, et de vous inviter à soumettre une réponse à notre appel à contributions.

Les accords commerciaux sont des accords conclus entre deux partenaires ou plus, en vertu desquels un membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) consent à un ou plusieurs autres membres des conditions plus favorables que les conditions générales définies par les règles de l'OMC. En tant que tels, les accords commerciaux dérogent au principe de non-discrimination entre les partenaires commerciaux, qui est un principe clé de l'OMC, et doivent être notifiés à l'OMC aux fins de la transparence.<sup>1</sup>

Près de 300 accords commerciaux avaient été notifiés à l'OMC au milieu de l'année 2019.<sup>2</sup> Leur augmentation significative au cours des 30 dernières années suggère une tendance à une plus grande intégration économique, à la fois au niveau bilatéral et régional, visant à accroître les échanges et à stimuler la croissance. Les accords commerciaux peuvent inclure des engagements qui vont au-delà de ceux qui sont pris en vertu des règles de l'OMC, et ils contribuent à une coopération accrue dans plusieurs domaines politiques, notamment les investissements étrangers, les droits de propriété intellectuelle et la législation environnementale.

Les accords commerciaux incluent également, dans leur très grande majorité, un chapitre consacré à la politique de la concurrence, des dispositions individuelles relatives à la concurrence ou des dispositions plus générales sur l'importance de la concurrence.<sup>3</sup> Ces dispositions relatives à la concurrence peuvent poursuivre des objectifs divers. À titre d'exemple, elles visent explicitement, dans nombre d'accords commerciaux, à garantir que les bénéfices de la libéralisation des échanges commerciaux ne soient pas éclipsés par une conduite anticoncurrentielle des entreprises (par exemple, en évitant qu'un abus de position dominante aboutisse à limiter l'accès au marché de fournisseurs étrangers). Elles peuvent également avoir d'autres objectifs, y compris la promotion de la non-discrimination dans l'application du droit de la concurrence, l'encouragement d'une transparence accrue et

---

<sup>1</sup> Conformément au « Mécanisme de transparence », les accords commerciaux sont soumis à l'OMC avant d'être ratifiés, aux fins d'examen par les membres de l'OMC ; voir, pour plus d'informations sur la procédure : [https://www.wto.org/english/tratop\\_e/region\\_e/trans\\_mecha\\_e.htm](https://www.wto.org/english/tratop_e/region_e/trans_mecha_e.htm).

<sup>2</sup> Voir définitions de l'OMC ([http://rtais.wto.org/UserGuide/User%20Guide\\_Eng.pdf](http://rtais.wto.org/UserGuide/User%20Guide_Eng.pdf)) et données de l'OMC sur la question (<https://rtais.wto.org/UI/PublicMaintainRTAHome.aspx>).

<sup>3</sup> Voir Anderson & al (2018), qui étudie 80% des accords commerciaux au total.

d'une plus grande équité procédurale, et la réalisation d'objectifs économiques, notamment l'instauration d'un climat plus propice aux investissements.

Les dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux couvrent toute une gamme de questions, parmi lesquelles figure l'introduction d'un régime de contrôle des fusions ou de sauvegardes procédurales. Laprévote et al. (2015) adoptent une classification des dispositions relatives à la concurrence selon les types suivants : (a) engagements généraux de promotion de la concurrence ; (b) adoption et maintien de lois sur la concurrence ; (c) régulation des monopoles, des entreprises d'État et des entreprises détenant des droits spéciaux ou exclusifs (par ex., neutralité concurrentielle) ; (d) régulation des subventions et de l'aide d'État ; (e) instauration d'exemptions spécifiques en matière de concurrence ; (f) remplacement des instruments de défense commerciale traditionnels par des instruments du droit de la concurrence ; (g) principes de mise en œuvre du droit de la concurrence ; (h) coopération et coordination des juridictions signataires en matière de concurrence ; et (i) mécanismes de règlement des différends en cas de conflits opposant les juridictions signataires en matière de concurrence.

La session du Forum mondial sur la concurrence sera consacrée à l'examen des chapitres spécifiques relatifs à la concurrence contenus dans les accords commerciaux. Elle examinera également d'autres chapitres de ces accords contenant des dispositions relatives à la concurrence, des dispositions spécifiques à certains secteurs et d'autres dispositions pertinentes, concernant les aides d'État, les subventions et les entreprises d'État. Afin d'éviter tout chevauchement avec la session du Forum mondial sur la concurrence de 2018 consacrée aux Accords de coopération régionaux, cette session couvrira les accords commerciaux qui ont été conclus entre deux parties ou plus et notifiés à l'OMC, mais exclura les accords qui ont conduit à la création d'autorités de la concurrence régionales, telles la COMESA ou la CARICOM.

La session a pour but d'examiner différents types de dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux, leurs objectifs, l'impact qu'elles ont en pratique et leur utilité (par ex., la question de savoir si elles ont conduit à un changement dans la juridiction concernée), ainsi que le rôle des autorités de la concurrence dans la négociation et la rédaction de ces dispositions.

Le présent appel à contributions vise à collecter des informations sur ces sujets, qui permettront au Secrétariat de préparer une note et de structurer les discussions pendant la session.

La documentation suivante servira de base à la table ronde :

- (i) une version mise à jour de l'article de Laprévote et al. (2015) citée dans la bibliographie, contenant une classification détaillée des questions liées à la concurrence abordées dans les accords commerciaux et définissant des approches modèles pour le traitement de ces questions ; et
- (ii) une note du Secrétariat résumant les résultats des réponses reçues sur la question de l'impact et de l'utilité, en pratique, des dispositions relatives à la concurrence dans les accords commerciaux, et sur le rôle des autorités ayant répondu à cette question.

*La page web du site Internet de l'OCDE intitulée « [La concurrence dans les accords commerciaux](http://www.oecd.org/fr/concurrence/forum-mondial/la-concurrence-dans-les-accords-commerciaux.htm) » (URL longue : <http://www.oecd.org/fr/concurrence/forum-mondial/la-concurrence-dans-les-accords-commerciaux.htm> et URL courte : [oe.cd/accom](http://oe.cd/accom)) sera le principal véhicule de transmission de la documentation et des liens pertinents sur ce sujet. Elle deviendra disponible sur la page princeps consacrée aux tables rondes à l'adresse suivante : [www.oecd.org/competition/roundtables](http://www.oecd.org/competition/roundtables). Sauf refus exprès, le Secrétariat reproduira toutes les contributions écrites sur le site.*

La qualité et l'utilité de cette table ronde dépendront grandement des réponses écrites soumises par les délégations. Afin de vous aider à préparer votre réponse, je vous renvoie à la bibliographie indicative figurant à la fin de cette lettre, et vous invite en particulier à consulter la classification des clauses relatives à la concurrence figurant dans Laprévote et al. (2015), et les questions suggérées dans l'Annexe ci-jointe. Il pourra être utile, pour certaines délégations, de préparer leurs réponses en coopération avec d'autres autorités compétentes de leur juridiction.

Les réponses écrites à cet appel à contributions sont attendues pour le **18 septembre 2019 au plus tard**. Il est important de respecter ce délai pour laisser suffisamment de temps au Secrétariat afin de préparer le résumé des réponses avant la tenue de la session.

Toutes les communications relatives aux documents et à la logistique de cette table ronde sont à adresser à Mme Angélique Servin (courriel : [Angelique.Servin@oecd.org](mailto:Angelique.Servin@oecd.org)). Les questions de fond concernant cette session doivent être adressées à Mme Federica Maiorano ([Federica.Maiorano@oecd.org](mailto:Federica.Maiorano@oecd.org)). Mme Lynn Robertson (courriel : [Lynn.Robertson@oecd.org](mailto:Lynn.Robertson@oecd.org)), manager du Forum mondial sur la concurrence, se tient à votre disposition pour répondre à toutes questions ou préoccupations de nature générale.

## ANNEXE I – Suggestions de questions à considérer dans les contributions écrites

Si votre juridiction est signataire de nombreux accords, n'hésitez pas à vous concentrer uniquement sur ceux que vous jugez plus importants (par exemple, en termes d'impact, de rôle de l'autorité, d'importance économique, etc.) et qui sont actuellement en vigueur.

Les participants sont encouragés à soulever tous autres points importants dans leurs contributions ou pendant la discussion, en ce qui concerne les avantages des dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux et les obstacles qui peuvent en découler.

### Contexte

1. Quel est approximativement le nombre d'accords commerciaux contenant des dispositions relatives à la concurrence qui sont entrés en vigueur entre votre juridiction et des pays partenaires ?
2. Quels sont les objectifs poursuivis par les dispositions relatives à la concurrence figurant dans ces accords (par ex., promotion de marchés ouverts, sauvegardes procédurales) ?
3. Les accords commerciaux ont-ils influencé d'une manière quelconque l'établissement ou l'amélioration du cadre du droit de la concurrence dans votre juridiction ? Si votre juridiction a modifié sa législation sur la concurrence, comment les dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux ont-elles été prises en compte ?
4. Les dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux ont-elles conduit à des modifications de la législation existante, à l'introduction de nouveaux textes de lois, ou à des changements dans les pratiques de l'autorité de la concurrence, les lignes directrices applicables ou la jurisprudence ? Veuillez indiquer le type de dispositions relatives à la concurrence concerné, en vous référant à la classification de Laprévotte et al. (2015) reproduite ci-dessous, et fournir des exemples.

### Impact des dispositions relatives à la concurrence

1. Si l'un des changements précités résulte d'un accord commercial, veuillez décrire le ou les principaux impacts en découlant (par ex., renforcement de la capacité, coopération, normes procédurales, changements de politique ou mesures d'application de la loi) ?
2. S'agissant de la classification des dispositions relatives à la concurrence visées à la question 4, quel type de dispositions a eu l'impact le plus important dans votre juridiction, et pourquoi ? Veuillez donner une description et fournir des exemples si possible.

3. Les dispositions relatives à la concurrence figurant dans les accords commerciaux de votre juridiction contiennent-elles une clause de règlement des différends ? La clause de règlement des différends figurant dans l'un de vos accords commerciaux a-t-elle jamais été invoquée par l'une des juridictions signataires pour régler des litiges liés à la politique de la concurrence ou à d'autres questions de concurrence ? Si les mécanismes de règlement des différends ne s'appliquent pas à des questions de concurrence, des mécanismes alternatifs sont-ils mis en place pour régler les différends découlant de dispositions relatives à la politique de la concurrence ?
4. Avez-vous connaissance de problèmes d'interprétation qui se soient posés pour la transposition de dispositions relatives à la concurrence dans la législation nationale ? Veuillez donner des exemples, s'il y a lieu, et décrire comment a été traité le problème des ambiguïtés des exigences posées par l'accord commercial.
5. Les différents accords commerciaux ont-ils entraîné des dispositions incohérentes sur des questions de concurrence, c'est-à-dire des contradictions entre les différents accords commerciaux ou par rapport à la législation/la réglementation/les lignes directrices nationales applicables ? Dans l'affirmative, comment votre juridiction a-t-elle réglé ce problème d'incohérence ?
6. Le pays a-t-il institué un mécanisme afin de surveiller l'effet de l'accord commercial ? Dans l'affirmative, quelle a été votre expérience de ce mécanisme ? Avez-vous procédé à une évaluation ex-post de l'accord ? Dans l'affirmative, comment la concurrence se présentait-elle ?
7. Existe-t-il des dispositions relatives à la concurrence qui auraient été utiles selon vous, mais qui n'ont été incluses dans aucun des accords commerciaux auxquels votre juridiction est partie ? Veuillez décrire le type de dispositions en question et l'impact qu'elles pourraient avoir.

### Rôle de l'autorité de la concurrence

1. L'autorité de la concurrence de votre juridiction participe-t-elle à la négociation d'accords commerciaux ? Veuillez décrire votre expérience, les bénéfices de votre participation à ce processus et tous défis posés par la situation actuelle.
2. Si vous ne participez pas directement à la négociation, avez-vous des discussions avec les négociateurs ? Votre autorité de la concurrence a-t-elle le pouvoir d'émettre, de sa propre initiative, un avis sur un projet de législation mettant en œuvre des dispositions relatives à la concurrence ? Veuillez décrire votre expérience et tous défis posés par la situation actuelle.
3. Y-a-t-il des discussions en cours à propos d'un changement du rôle de l'autorité de la concurrence dans le développement et la négociation d'accords commerciaux ?

**ANNEXE II - Classification des dispositions relatives à la concurrence dans les accords commerciaux**  
(Laprévote et al., 2015)

<b>Classification des dispositions relatives à la concurrence dans les accords commerciaux</b>	
a.	Promouvoir la concurrence (par ex., en termes généraux, en s'attaquant aux pratiques anticoncurrentielles dans leurs territoires)
b.	Adopter ou maintenir des lois sur la concurrence
c.	Réguler des monopoles désignés, des entreprises d'État et des entreprises détenant des droits spéciaux ou exclusifs (par ex., neutralité concurrentielle)
d.	Réguler l'aide d'État et les subventions
e.	Instaurer des exemptions spécifiques en matière de concurrence
f.	Abolir les instruments de défense commerciale (par ex. anti-dumping, anti-subventions)
g.	Définir des principes de mise en œuvre du droit de la concurrence (par ex., équité procédurale, transparence, cadre institutionnel)
h.	Mécanismes de coopération et de coordination entre les juridictions signataires
i.	Fixer des principes de règlement des différends opposant les juridictions signataires en matière de concurrence

*Source* : Laprévote et al., 2015.

## ANNEXE III – Bibliographie suggérée

- Anderson, R.D., Kovacic, W.E., Müller, A.C. and N. Sporysheva (2018), “Competition policy, trade and the global economy: existing WTO elements, commitments in regional trade agreements, current challenges and issues for reflection”, *World Trade Organization Staff Working Paper ERSD-2018-12*, [www.wto.org/english/res\\_e/reser\\_e/ersd201812\\_e.pdf](http://www.wto.org/english/res_e/reser_e/ersd201812_e.pdf).
- Anderson, R.D. and W.E. Müller (2015), “Competition law/policy and the multilateral trading system: A possible agenda for the future”, *E15 Initiative*, <http://e15initiative.org/wp-content/uploads/2015/09/E15-Competition-Anderson-and-Muller-Final.pdf>.
- Bradford, A. and A.S. Chilton (forthcoming), “Trade openness and antitrust law”, *The Journal of Law and Economics*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.3339616>
- Bradford, A. and T. Bütthe (2015), “Competition policy and free trade: Antitrust provisions in PTAs”, in Dür, A. and M. Elsig (eds.) *Trade Cooperation: The Purpose, Design and Effects of Preferential Trade Agreements*, <http://dx.doi.org/10.1017/CBO9781316018453.013>
- Gaur, S. (2016), “Competition Provisions in Trade Agreements How to Realise their Potential?”, in *Pursuing Competition and Regulatory Reforms for Achieving Sustainable Development Goals*, CUTS International.
- Laprévôte, F.-C., Frisch, S. and B. Can (2015), “Competition Policy within the Context of Free Trade Agreements”, E15 Initiative, <http://e15initiative.org/wp-content/uploads/2015/07/E15-Competition-Laprevote-Frisch-Can-FINAL.pdf>.
- Laprévôte, F.-C. (2015), “Antitrust in wonderland: Trade defense through the competition looking-glass”, *Concurrences N° 2-2015*, [www.concurrences.com/en/review/issues/no-2-2015/legal-practice/antitrust-in-wonderland-trade-defense-through-the-competition-looking-glass](http://www.concurrences.com/en/review/issues/no-2-2015/legal-practice/antitrust-in-wonderland-trade-defense-through-the-competition-looking-glass).
- OECD (2018), Roundtable on “Regional competition agreements: Benefits and challenges”, DAF/COMP/GF(2018)5, [https://one.oecd.org/document/DAF/COMP/GF\(2018\)5/en/pdf](https://one.oecd.org/document/DAF/COMP/GF(2018)5/en/pdf).
- Sokol, D.D. (2008), “Order without (Enforceable) Law: Why Countries Enter into Non-Enforceable Competition Policy Chapters in Free Trade Agreements”, *83 Chi.-Kent L. Rev.* 231, <https://scholarship.kentlaw.iit.edu/cklawreview/vol83/iss1/13>.
- Solano, O. and A. Sennekamp (2006), “Competition Provisions in Regional Trade Agreements”, OECD Trade Policy Papers, No. 31, OECD Publishing, Paris. <http://dx.doi.org/10.1787/344843480185>.